



Le 18 février 2020

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
140, Grande Allée Est, Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Réponses du MELCC aux questions de la séance publique
du 30 janvier 2020 à 19 h pour le projet minier Matawinie**

Madame,

La présente lettre vise à répondre aux questions adressées au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) lors de la séance publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet minier Matawinie par Nouveau Monde Graphite le 29 janvier 2020 à 19h.

1- Combien de sites miniers sont visés par la surveillance du MELCC ?

Le nombre de sites miniers qui fait l'objet d'une surveillance varie d'une année à l'autre selon les sites miniers actifs et le développement des projets. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, 51 sites miniers ont fait l'objet d'une surveillance du MELCC.

2- Combien d'inspecteurs sont attitrés au secteur industriel dans la région de Lanaudière ?

Actuellement, il y a quatre inspecteurs attitrés au secteur industriel dans la région de Lanaudière. Ce secteur comprend l'ensemble des activités réalisées par les entreprises et les industries, incluant les activités minières, carrières et sablières, les usines et les lieux de traitement des sols contaminés.

Marie-Lou Coulombe

Porte-parole du MELCC